

## AVIS PUBLIC

2016-009

### **Demande de dérogation mineure no. 2016-001**

***Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public vous est donné de ce qui suit :***

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 13<sup>e</sup> jour de juin 2016 à 20 h, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n<sup>o</sup> 2016-001.

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent des galeries fermées en marge avant.

Effet de la demande :

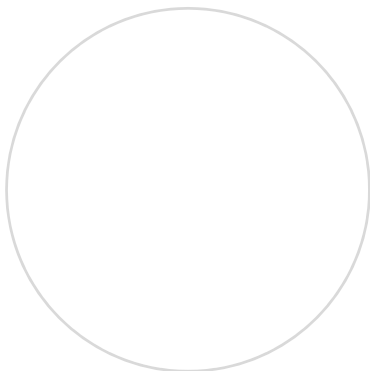
La demande aurait pour effet d'autoriser l'implantation d'un élévateur fermé en cour avant, alors qu'une galerie fermée n'est pas autorisée en cour avant.

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est composé du lot 5 148 401 du cadastre du Québec. Il se situe au numéro civique 23 rue Jean à Chute-aux-Outardes.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 23<sup>e</sup> jour de mai 2016.



Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay